



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 2 août 2018

**Information sur l'absence d'avis
de l'Autorité environnementale
de la région Occitanie
sur la Révision du POS valant élaboration du PLU
de Saint André de Roquepertuis (30)**

**n°saisine 2018_6212
n°MRAe 2018AO56**

Par courrier reçu par la DREAL le, 17 avril 2018 la commune de Saint André de Roquepertuis (30) a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision du POS valant élaboration du PLU de Saint André de Roquepertuis (30) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 17 juillet 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).